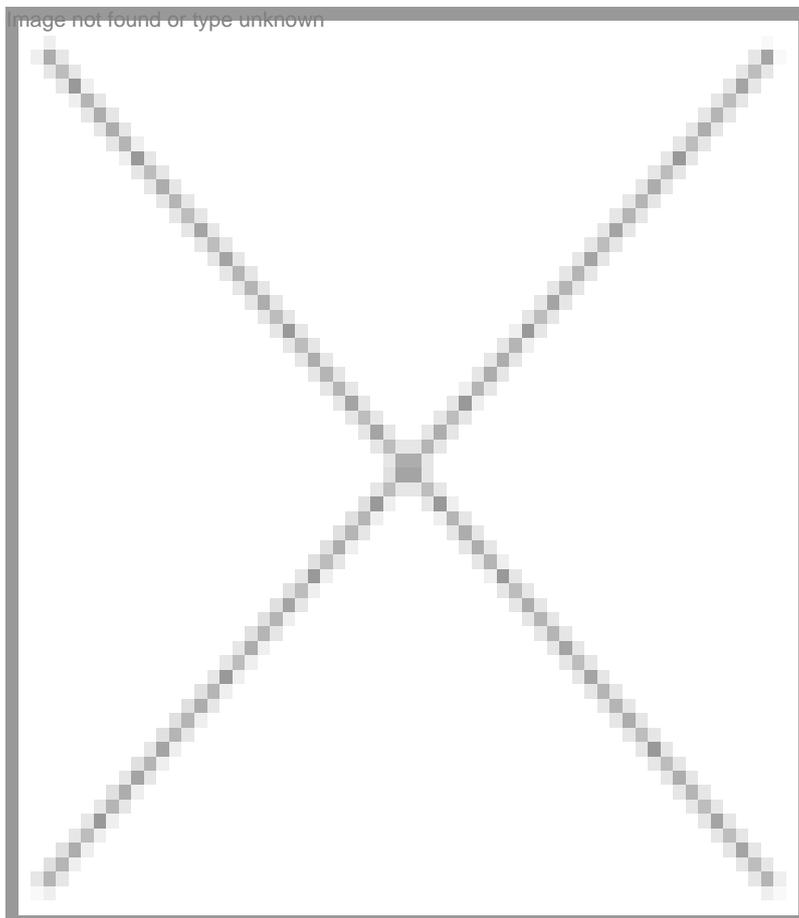


Fein

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Fournisseurs](#) / [Outillage électroportatif](#)

Un mois d'essai gratuit

En ce début d'année 2025, la société Fein a initié un nouvel exemple de collaboration avec ses clients en proposant aux entreprises qui détiennent un parc supérieur à vingt machines de tester d'autres appareils gratuitement durant un mois. La marque allemande, convaincue de la qualité de ses produits, entend ainsi recueillir les fruits d'expériences réussies de la part d'utilisateurs qui lui renouvelleront leur confiance. Dans la pratique, les professionnels intéressés par cette opportunité doivent prendre un rendez-vous avec un conseiller en application Fein qui se déplacera chez eux pour évaluer leurs besoins spécifiques et proposer une offre personnalisée. Après la remise en main propre des machines de prêt, l'utilisateur bénéficiera alors d'un mois complet pour les tester, sans aucun frais à supporter. Ce faisant, il pourra juger sur chantier de la bonne adéquation de ces équipements avec ses besoins. A l'issue de la période, le client pourra se tourner vers son distributeur habituel afin d'acquérir le matériel.



Pour cette deuxième phase, Fein propose notamment, avec son partenaire Leasecom, la solution du leasing afin de préserver la trésorerie des acheteurs. Trois offres sont définies avec la Basic qui se limite au financement des appareils, accessoires et consommables, la Premium qui comprend également deux interventions SAV couvertes à 100% et enfin la Full Service avec quatre interventions possibles en SAV et la priorité de réparation au Service Center de la marque. Les deux derniers accords intègrent aussi une assurance contre le vol, Fein prenant en charge le remplacement de la machine sous 48 heures en cas de sinistre, sans frais supplémentaires. A chaque fois, les mensualités sont déterminées sur 24, 36 ou 48 mois en fonction de la valeur des appareils sous contrat.

A l'issue de la période de leasing, afin de contribuer à l'instauration d'une économie circulaire optimisant l'utilisation des ressources naturelles par la prolongation des cycles de consommation, les machines non acquises par les contractants bénéficient d'une deuxième vie à travers trois processus distincts et complémentaires. Il peut s'agir du réemploi, auquel cas les appareils sont

testés, réparés si nécessaire, puis nettoyés pour servir à nouveau dans d'autres mains. Ensuite, si la machine n'est pas réparable, certains composants peuvent être utilisés sur d'autres comme pièces détachées. Enfin, lorsque le produit est trop dégradé, il est démantelé et ses matériaux (plastique, aluminium, verre, or, métaux précieux) sont valorisés. Les déchets non-valorisables sont traités conformément aux normes environnementales.